

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, placé du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIYERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.
4 — 32 — —	Express.
4 — 1 — —	matin, Express-Poste.
10 — 28 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 51 — —	Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 23 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois,	— 10 »	— 13 »
Trois mois,	— 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Morning-Post* veut absolument que ce soit la Russie qui pousse les Cipayes à la révolte. D'après cette feuille, tous ceux qui connaissent le système du gouvernement russe savent parfaitement que ce dernier a à sa disposition des hommes par centaines, prêts à tout événement et pour toutes les entreprises quelque dangereuses ou difficiles qu'elles soient. « Il y a à Saint-Petersbourg, dit le *Morning-Post*, des aventuriers et des renégats de tous les pays et de tous les climats, habiles et sans principes, prêts à se charger de missions pour toutes les latitudes. Nous y trouvons des Italiens, des Grecs, des Suisses, des Allemands, des Arméniens, des Musulmans, des Juifs, des Perses et des Indous. Ces aventuriers, attirés par l'espoir du gain et des distinctions, affluent en Russie, comme les faiseurs de projets sans principes accouraient à Rome à l'époque de sa décadence, comme dans une sentine de corruption. »

A Saint-Petersbourg, toujours d'après la feuille anglaise, ces écrivains reçoivent aussitôt leurs instructions et sont attachés à des agents supérieurs tels que ceux qui ont été si actifs en Perse et dans l'Afghanistan. La cause de la guerre des Affghans doit être attribuée, en effet, à des agents de cette espèce.

Le *Morning-Post*, pour établir ses preuves, se livre à de laborieuses recherches sur les mouvements de population qui s'opèrent en Russie. « Depuis quelques années, dit-il, plusieurs négociants de Bombay et de Calcutta se sont fixés à Saint-Petersbourg. Quelques-uns d'entre eux ont épousé des femmes russes et sont devenus sujets de la Russie. D'un autre côté, il se trouve beaucoup de Russes et de Grecs de naissance, bien que russes par leurs sentiments, qui sont établis dans diverses parties de l'Inde. A l'aide de ces instruments, il ne devait pas être difficile d'agir sur le roi d'Oude et sur quelques-uns des fonctionnaires qui l'entourent, et d'établir un moyen de communication avec l'empire russe. »

Ce n'est pas le seul moyen d'action qu'impute la

feuille officieuse de lord Palmerston au gouvernement du Czar. Les plans de la Russie contre la puissance britannique, ajoute-t-il, ont été tramés autrefois par des agents russes dans la capitale de l'Angleterre et dans la rade de New-York. « Nous croyons que la Russie travaille en ce moment en Chine, au Japon et dans l'Inde Anglaise au moyen d'agents, Américains d'origine. »

Les accusations du *Morning-Post* sont évidemment exagérées; mais l'insistance avec laquelle elles sont formulées mérite d'être signalée. Elle révèle tout un plan de campagne diplomatique, qui aura ses résultats en Europe, tôt ou tard. En tout cas, elle démontre que la presse indienne va être dès à présent surveillée ou censurée avec une grande sévérité particulière. En effet, dans l'espace de vingt années, un nombre immense de journaux ont été fondés dans les trois présidences de l'Inde et dans le haut pays. On a constaté que cette presse a surtout contribué à augmenter par ses incitations l'esprit de révolte des Cipayes, et il est tout simple qu'elle soit la première frappée. — Havas.

Contrairement à ce qu'on espérait, les correspondances de l'Inde ajoutent peu de détails à ceux déjà fournis par les dépêches télégraphiques, en ce qui concerne les incidents de l'insurrection. Mais en revanche elles nous apportent des renseignements nouveaux et circonstanciés sur les causes véritables du mouvement des Cypayes. Il paraît qu'un vaste complot avait été tramé entre les partisans du roi d'Oude et une portion de l'armée du Bengale. Une partie de ce complot consistait à détruire Calcutta et autant d'autres places qu'il serait possible. Cette œuvre de destruction avait été préparée de longue main par la presse indigène. Aucun Européen ne se souciait de prendre communication des articles subversifs de ces journaux, par suite de l'ignorance dans laquelle on est des idiomes indous. Les journaux ont profité de cette indifférence des Européens et se sont servis de leurs colonnes pour propager le mécontentement.

Cette révélation nous donne le mot des violentes attaques du *Morning-Post* contre les écrivains de

l'Inde et la presse de ce pays. Il est positif aujourd'hui que la presse des trois présidences est dès à présent censurée de la manière la plus sévère.

Quant à la culpabilité du roi d'Oude, retenu prisonnier à Calcutta, on ne la met plus en doute en Angleterre, bien que son représentant à Londres ait protesté publiquement, dans une lettre envoyée au *Morning Post*, contre l'accusation qui pèse sur son souverain. Ce représentant, dont le nom est Mohd Mueh Odeen-Khan, déclare que « rien n'est plus incompatible avec les vues de Sa Majesté et de la famille royale, qui est en ce moment en Angleterre, et avec les instructions qui lui ont été données par Sa Majesté, ainsi qu'aux autres agents dans ce pays, que tout ce qui pourrait ressembler à une conspiration contre le gouvernement anglais dans l'Inde ou partout ailleurs; sa volonté ayant été constamment que sa situation fût exposée au parlement anglais et au public de la manière la plus évidente et la plus constitutionnelle. » Mais cette déclaration n'a eu aucune prise sur l'opinion publique.

Il devient donc évident que la révolte des régiments indigènes de l'Inde se rattache non-seulement à des susceptibilités religieuses mais à des considérations politiques. Malgré le motisme de lord Palmerston et de ses collègues, nous avions raison de dire que la vérité finirait par se faire jour. — Havas.

La Gazette officielle de Vérone, du 28 juillet, publie l'extrait suivant d'une correspondance de Tunis :

« Le bateau à vapeur français porteur de la correspondance entre Marseille et Tunis, a été retenu quelques heures plus tard que d'habitude pour transporter des dépêches très-pressantes en France. Sur le même bateau à vapeur part un employé du consulat anglais pour Paris et Londres, porteur également de dépêches très-pressantes. Il paraît que le bey commence à s'apercevoir des tristes conséquences de sa cruauté, car il est très-mélancolique et rêveur. »

« On dit que le consul de France a expédié un courrier en Algérie pour que les troupes françaises

FEUILLETON

MADEMOISELLE DE CARDONNE.

(Suite.)

— Comme vous êtes agité, père! avez-vous quelque chagrin? — Moi, ma fille, non, bien au contraire, je suis d'une gaieté folle. — A quel sujet? — Devine? — J'y renonce. — Et tu n'as pas tort. Mon enfant, te voilà grande demoiselle, il est temps de te marier, n'y songes-tu pas? — Me marier! murmura Nancy dont la voix trembla tout-à-coup, pourquoi cette question? — Parce que, ma fillette, si tu n'as pas fait ton choix, j'ai sous la main un galant à te proposer. — Mon bon père, j'ai fait vœu de vous obéir en toute circonstance, mais je vous prie en grâce de ne pas vous hâter. — Oh! je ne te contraindrai pas, tu seras toujours libre d'accepter ou de refuser les partis qui se présenteront. — Eh bien je refuse. — Sans connaître... tu permettras cependant que je nomme le prétendant? — A quoi bon? — C'est son Excellence le général Dessalines.

Nancy éclata d'un fou rire.

Oui, ma chère, oui, ce misérable me quitte à l'instant, il a eu l'effronterie de me faire une demande en règle; il t'offre pour dot un trône... — Vous avez été sage? — Qu'entends-tu par là? — Que vous vous êtes

fait violence, et avez demandé du temps pour réfléchir et me consulter. — J'ai cravaché ton amoureux. — Eh bien! mon pauvre père, il nous faut faire nos paquets et partir au plus vite. — C'est mon avis. Va me chercher Smarth, je ne peux confier qu'à lui seul mon projet d'évasion. — Non, mon père, non; vous ne direz rien à Smarth. — Pourquoi cela? Parce que vous seriez trahi. — Encore! n'ai-je pas assez de chagrins, veux-tu les aggraver? — Je veux vous éclairer malgré vous. Un nouveau meurtre a été commis cette nuit; votre nègre de garde, Jean-Pierre, a été empoisonné.

L'amiral leva les mains au ciel avec douleur. Nancy raconta ce qu'elle avait vu; sans nommer la Rémédios, elle dit avoir surpris Smarth portant le cadavre du jeune nègre dans le moulin, elle dit l'avoir suivi, l'avoir vu enterrer sa victime; rire enfin, comme un démon, sur cette tombe ouverte et fermée par le crime.

— Mais, demanda le comte, je ne vois pas là de preuves concluantes; Smarth n'a sans doute accompli qu'un pieux devoir en donnant la sépulture à ce malheureux enfant. — C'est ce qu'il vous sera aisé d'apprendre en interrogeant cet homme; s'il se trouble, s'il cherche à nier, l'aveu sera complet. Déjà plusieurs de nos nègres ont disparu; on nous a dit qu'ils avaient été rejoindre les marrons, nous l'avons cru, et il m'est aujourd'hui prouvé que ces malheureux ont été empoisonnés, qu'ils ont été secrètement enterrés. Mais Dieu dé-

nonce tôt ou tard les meurtriers, et si Smarth vous fait un mensonge... — Je comprends... Ah! mon enfant, pour te complaire je consens à interroger ce brave matelot; c'est infâme à moi de douter, de soupçonner, mais enfin son innocence te convaincra.

Ce fut en ce moment que Smarth frappa discrètement à la porte du cabinet. Nancy, émue par la douleur de son père, détourna la tête, nous l'avons dit, pour ne pas voir en face le meurtrier qu'elle accusait.

— Vous voulez envoyer Jean-Pierre à la ville? balbutia Smarth. — Oui, dit froidement le comte, n'était-il pas de garde hier? L'aurait-on empoisonné, lui aussi?

L'amiral, venait, malgré lui, au secours de son vieux serviteur; il avait tant d'affection pour le contre-maître, qu'il redoutait de le condamner, et lui offrait instinctivement le moyen de se disculper.

— Oh! empoisonné, répondit Smarth avec un sourire étrange, Dieu merci non; si cruel que soit notre ennemi, il ne fait pas de ces coups-là tous les jours.

L'amiral se sentit défaillir; une sueur froide inondait son front; ses yeux se voilèrent d'un nuage; il s'appuya au bras de Nancy pour se soutenir.

— Eh bien! dit-il, puisque Jean-Pierre n'est pas mort, allez donc... va donc le chercher. — Monsieur le comte, il vous faut oublier ce jeune homme, c'est un ingrat... — Un ingrat! — Vous en avez tant fait d'ingrats, il a eu peur sans doute de mourir à votre service, il a eu peur

se rendissent à la frontière de cette régence. Il serait bon aussi que dans ces eaux parussent des bâtiments des grandes puissances, afin d'en imposer aux Arabes qui pourraient trouver un moyen de se venger au préjudice des Européens. La diplomatie s'occupe beaucoup de cette affaire, et l'on croit que le consul sarde, voyant que tous ses collègues se sont empressés d'informer leurs gouvernements de ce qui s'est passé, a écrit à Turin dans le même sens que les consuls de France et d'Angleterre. »

Nous lisons dans la *Gazette de Gènes* :

« L'écrit de Mazzini qui a été cause de la saisie du supplément de l'*Italia del Popolo*, était intitulé : *La Situation*. Mazzini, après avoir exposé la part prise par lui et les siens au récent mouvement d'Italie, nie qu'il ait eu la pensée du pillage et des mines pour faire sauter les édifices publics. A Gènes, le mouvement n'était pas dirigé contre le gouvernement piémontais, mais on voulait profiter des moyens d'action que possède Gènes et entraîner le Piémont dans une guerre révolutionnaire. Mazzini termine en protestant qu'il ne s'arrêtera pas avant d'avoir atteint son but. »

Le *Morning-Post*, et d'autres journaux de Londres publient une protestation que le représentant du roi d'Oude oppose à la nouvelle télégraphique, d'après laquelle S. M. d'Oude se serait rendue coupable d'avoir conspiré contre les Anglais dans l'Inde.

EXTERIEUR.

MADAGASCAR. — Les nouvelles de Madagascar, sont très-importantes. Une révolte a éclaté dans la province d'Emerne, et plus de 4,000 insurgés ont paru à Tananarivo, devant la Reine, demandant protection contre la brutalité de ses délégués dans ces provinces. Non-seulement on ne les a pas écoutés, mais encore 1800 ont été arrêtés et jetés en prison pour être exécutés le 1^{er} juin à la fête du Bain, la plus grande fête du peuple Hova. Le prince Rakoute, en apprenant ces ordres sanguinaires, a protesté et il a déclaré que l'exécution n'aurait pas lieu. Il a ajouté que le gouvernement de sa mère avait déjà répandu trop de sang et qu'il voulait qu'à l'avenir un système de gouvernement plus humain fût adopté. Cette déclaration, faite en la présence de la Reine, de ses ministres et de toute la Cour, a produit une immense sensation. On s'attendait à de graves événements si le gouvernement se hasardait à faire exécuter les prisonniers.

La présence dans les eaux de Saint-Louis, de huit bâtiments de guerre de la division française des mers de la Chine, a produit une grande sensation à Tamatave.

INDE. — Le *Morning-Chronicle* contient quelques passages d'une lettre écrite par un prêtre catholique, qui raconte les horreurs commises dans l'Inde où il réside; il s'exprime ainsi :

« Les insurgés mirent le feu à un grand nombre de maisons; puis ils marchèrent sur Delhi où ils commirent les plus révoltantes atrocités. Tous les Européens qui leur tombaient sous la main, furent massacrés sur le champ, et ils coupèrent par morceaux même toutes les femmes et tous les enfants.

Ils tuèrent une dame et son mari, le capitaine Mac-Donald. Quand les soldats furent partis, un boucher qui d'ordinaire leur fournissait la viande, se mit résolument à dépecer le corps de la dame, morceau par morceau. Mais tandis qu'il était occupé à cette horrible besogne, les domestiques de la dame le saisirent et le lièrent à terre; puis dressant un bûcher autour de lui, ils le rôlèrent tout vivant.

« Les rebelles ont pillé le trésor et la banque, et ont emporté une immense somme d'argent. Ils sont actuellement maîtres de Delhi, qui est une grande ville, entourée d'une forte muraille et bien fortifiée. Ils ont 120 canons pointés contre les Anglais. Le commandant en chef rassemble des troupes pour les attaquer, et nous nous attendons à recevoir, sous peu, la nouvelle d'un engagement. Il y a environ 7,000 rebelles à Delhi, mais dans toutes les autres grandes villes, on s'est révolté ou l'on a exprimé hautement son mécontentement.

« L'armée indigène du Bengale se compose de 75,000 hommes, et le gouvernement ne sait ce qu'il doit faire. Toutes les villes sont à présent en état de siège, et tous ceux qui en ont les moyens achètent des fusils et des revolvers. Le bruit court généralement qu'ils vont attaquer Calcutta, et la confusion est au comble. Partout règne la plus grande consternation. Une dame a été si épouvantée des actes de barbarie commis à Meerut et à Delhi, qu'elle a fait jurer à son mari que s'il éclatait une insurrection, il lui brûlerait sur-le-champ la cervelle à elle et à ses enfants. »

— Parmi les documents qui arrivent de l'Inde, nous remarquons une circulaire commerciale en date du 19 juin, qui trace le résumé suivant du mouvement insurrectionnel :

« Il est un fait irrécusable, c'est qu'il y avait coalition entre les troupes natives, puisqu'elles se sont soulevées spontanément et presque en même temps, depuis les bords du Hoogly jusqu'à ceux de l'Indus, une distance de 1,800 milles. La véritable cause de cette terrible révolte est encore inconnue, mais ses conséquences ont été désastreuses pour le commerce de l'intérieur, laissant à part les pertes immenses individuelles.

Aujourd'hui, toutes affaires avec l'intérieur sont arrêtées, ce qui exerce une influence fâcheuse sur toutes les autres branches de notre commerce, car nos magasins regorgent de tissus, fers et autres marchandises d'importation qui ne peuvent se vendre à aucun prix, n'ayant plus de débouchés; il en résulte rareté d'argent, élévation de l'escompte, de l'intérêt et du change, dépréciation des fonds consolidés (le papier du gouvernement s'étant vendu dans l'intérieur à 40/0, et à Calcutta même à 20 et 25 0/0 de perte), un manque de confiance qui rend les affaires difficiles, et en un mot une panique générale.

« Pour nous, nous avons confiance dans les ressources du gouvernement; il nous arrive chaque jour des troupes européennes de Bombay, Ceylan et Madras qui sont de suite dirigées sur les lieux principaux de l'insurrection; la lâcheté bien connue des soldats natifs ne nous laisse aucun doute sur l'issue ultérieure du combat qu'ils livrent au gouvernement; mille soldats européens suffisent amplement pour mettre en fuite dix mille cipayes. Le châtimement devra être terrible car c'est la seule chance

qui reste au gouvernement de maintenir le prestige qui, plus que la force armée, tient en paix les immenses populations de ce vaste empire. »

(Constitutionnel.)

PRINCIPAUTES DANUBIENNES. — On lit dans le *Constitutionnel* :

Nous avons publié, d'après la *Gazette de Moldavie*, les noms des députés élus dans cette principauté par le clergé et les grands propriétaires. Une lettre de notre correspondant de Jassy nous donne les détails suivants sur ces premières élections.

« Jassi, 9/21 juillet.

« Les élections des deux premières classes sont terminées. Elles ont donné lieu à de nouveaux scandales de la part du gouvernement. Vogorides n'a pas abandonné au dernier moment son système de violence, et devant l'attitude du caïmacam, les électeurs n'ont eu qu'à protester par leur abstention. Le nombre déjà si restreint des électeurs inscrits a encore diminué pour les électeurs votants.

« A Jassi, il ne s'est présenté que 5 égyptiens et 3 prêtres, en tout 8 électeurs pour le diocèse entier, et les trois députés tiennent leurs pouvoirs de cette minorité dérisoire.

« Dans le diocèse de Romano, deux prêtres seulement ont déposé leurs bulletins, et l'élection eût été annulée, si, pour éviter l'effet d'une semblable protestation, le gouvernement n'avait réussi par les moyens les moins avouables et, à l'aide de menaces, à entraîner quatre autres électeurs. Le député est donc nommé, mais vous avez dû voir que la *Gazette* n'avait pas osé publier son nom avec ceux de l'évêque Joseph, de l'archimandrite Nicou et du révérend Sylvano.

« Cette abstention du clergé n'est pas seulement la condamnation des excès auxquels M. Vogorides a eu recours pour étouffer la voix des prêtres favorables à l'union, mais elle est aussi une protestation en faveur de la conduite tenue par le respectable métropolitain.

« Les élections des grands propriétaires n'ont pas été moins significatives. Dans ce district, qui ne comptait que 40 électeurs, sur 300 ayant-droit, 17 seulement ont voté. Jassi a été en quelque sorte mis en état de siège. Il était question d'entraîner de force les électeurs au scrutin; mais la majorité a tenu bon, et MM. Balch et Carp doivent leurs mandats à la violence des agents du pouvoir. »

Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier de tels faits; ils dépassent toutes les prévisions. A l'indignation doit succéder la pitié; car on se refuse à croire que le gouvernement du Sultan puisse approuver plus longtemps la conduite d'un agent qui compromet aussi effrontément, sa politique et sa dignité. Il n'y aura, nous en sommes certains, qu'un cri en Europe pour protester contre des élections dont l'annulation, sollicitée à l'avance par le gouvernement français, est plus que jamais réclamée par la morale et la justice. — Ernest Dréolle.

FAITS DIVERS.

« Un de nos premiers architectes dresse, dit-on, en ce moment, les plans d'une basilique plus grande et plus élevée que Saint-Pierre de Rome, laquelle, à son avis, devrait être bâtie au sommet de la butte

du poison dont tous vos serviteurs sont menacés, et il a pris la clef des champs. — Tu crois? — Je suis persuadé que Jean-Pierre boit du tafia, à l'heure qu'il est, avec les marrons de la Ravine-aux-Couleuvres.

Nancy serra la main de son père avec énergie; le noble vieillard fit un effort suprême, et montrant la porte à Smarth, il lui dit :

— C'est bon... aussitôt que le général Dessalines sera parti tu viendras me parler ici même. — Oui, maître; en attendant...

L'amiral leva de nouveau la main vers la porte. Smarth cherchait à s'expliquer ce geste impérieux, mais son excellent cœur se refusait à le comprendre; il ne bougea pas et reprit la parole.

— Amiral, dit-il, je suis bien fâché de vous déranger, puisque vous êtes en affaire avec mademoiselle, mais j'ai cependant un mot pressé à vous dire. — Plus tard. — Puisque c'est pressé, faut bien que vous m'entendiez tout de suite. — Parle et dépêche-toi. — Bon! mais, ajouta le marin en souriant avec malice, mademoiselle est de trop. — Ma fille est toujours à sa place près de moi. — Au fait, ça la regarde un brin. Voici la chose : cette nuit, un homme, un beau jeune homme est arrivé de France; vous dire comment je l'ai rencontré serait trop long et surtout trop embrouillé; bref, c'est moi qui l'ai reçu, il m'a demandé à vous être présenté; j'ai jugé que la présence du gouverneur s'opposait à cette présentation, j'ai

donc refusé net dans l'intérêt de ce brave garçon, et je l'ai caché dans la grotte aux Agoutis; c'est là qu'il a fait un somme cette nuit. — Et que me veut cet homme? — Je le crois fou, c'est à vous d'en juger; il m'a dit : allez trouver de ma part M. l'amiral de Cardonne et dites-lui : « le capitaine Meynard, qui vient de faire dix-huit cents lieues pour vous demander en mariage mademoiselle Nancy, votre fille, désire avoir l'honneur de vous être présenté. »

Le comte, s'il eût été dans toute autre disposition d'esprit, eût accueilli cette singulière ambassade avec un éclat de rire; il se contenta de regarder sa fille comme pour lui demander l'explication de cette énigme. Au nom du capitaine, M^{lle} de Cardonne s'était sentie frappée au cœur; ses joues s'étaient animées, un sourire angélique s'était posé sur ses lèvres; une joie pure et douce venait de lui faire oublier son propre chagrin et la douleur de son père.

Un cliquetis d'armes et le galop de plusieurs chevaux arrachèrent le comte, Nancy et Smarth à leurs pensées. L'amiral écarta les rideaux d'une fenêtre, et aperçut Dessalines qui fuyait, entouré de son état-major, sur la route de Port-au-Prince.

— Bon voyage! murmura Smarth; puis se retournant vers l'amiral : Maintenant, maître, me voilà.

L'amiral regarda le marin d'un œil égaré.

— Ne m'avez-vous pas dit de venir vous trouver ici

même aussitôt que ces brigands nous auraient débarrassés de leur présence? — Va dire à M. le capitaine Meynard que je l'attends, et introduis-le... — Permettez, mon père, s'écria Nancy; avant tout il faut que je vous parle.

Le comte fit signe à Smarth de se retirer. M^{lle} de Cardonne s'élança au-devant du contre-maître et lui dit :

— Smarth, au nom du ciel, au nom de votre mère, par pitié pour moi qui ne vous ai jamais fait aucun mal, ne dites à personne, à personne, entendez-vous, que le capitaine Meynard a trouvé un asile sur l'habitation de mon père. — De peur de me tromper, Mademoiselle, répondit le digne marin, de peur de prononcer un mot, un nom pour un autre, je vous donne ma parole que je ne desserrerais pas les dents jusqu'à nouvel ordre, je serai muet comme une tortue.

Smarth se retira en se frottant les mains.

— C'est tout de même vrai, pensait-il; mademoiselle le connaît... Tonnerre de Brest! en voilà une histoire! je danserai comme un mousse à c'te noce, avec d'autant plus de plaisir que nous nous marierons en France, peut-être à Toulon, peut-être à Cherbourg... qui sait, peut-être à Brest ou en pleine mer.

Le digne homme se parla ainsi, avec une verve inépuisable, jusqu'à ce qu'une voix bien connue, celle de l'amiral, l'eût appelé par son nom; appel auquel il répondit par ce mot militaire : — Présent!

Montmartre, dont la destinée artistique, par rapport à Paris et à ses prodigieux embellissements, n'échappe déjà à personne.

— Il y a un travail immense qui se fait en ce moment ou plutôt qui se termine à l'Observatoire impérial de Paris, c'est l'Atlas céleste que dresse M. Chacornac. Ce travail en est à la dix-huitième planche gravée, presque toutes les autres sont prêtes. Elles sont au nombre de 65.

En présentant cette nouvelle planche à l'Académie des sciences, M. Leverrier a fait entendre quelques observations assez curieuses. Une seule planche contient l'indication de 25,525 étoiles de la treizième grandeur. On a calculé que dans dix degrés carrés, on pouvait compter soixante-dix-sept millions d'étoiles. M. Struve en avait porté le nombre à vingt millions, mais comme l'a dit M. Leverrier, ces deux nombres sont les mêmes. C'est en ajoutant les millions de zéros à l'unité que l'on parviendra à donner l'indication des points lumineux qui roulent dans l'espace.

Souvent des étoiles disparaissent. Il y en a que l'on a pu voir en 1855 et qui, cette année, ne reparaissent plus. Sur certaines portions des cartes, il y a des espaces vides. Il n'en faudrait pas conclure qu'il n'y a pas d'étoiles dans ces portions du ciel, mais elles ne sont que de la quatorzième grandeur et quand le ciel est exceptionnellement serein, elles peuvent être aperçues.

CHRONIQUE LOCALE.

Dimanche, après le coucher du soleil, au moment où les ponts et les quais étaient couverts de promeneurs, une énorme colonne de flammes s'élevait au-dessus du village du Petit-Poy et faisait craindre qu'un violent incendie ne se fût déclaré dans quelque maison habitée. Heureusement le sinistre n'avait pas tant de gravité; on apprit bientôt que ce n'était qu'une meule de vesce qui était en feu, au milieu d'un champ, loin de toute habitation.

La perte est peu importante; mais ce qu'il y a de regrettable c'est que tout porte à croire que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Marseille, le 2 août. — Les nouvelles de Naples sont du 30 juillet. Le gouvernement napolitain a autorisé l'établissement de deux télégraphes sous-marins, reliant la Sicile à Malte et à Turin.

Un décret prononce la réforme du système postal, d'autres décrets compléteront cette réforme qui est basée sur le système français. »

« Constantinople, 31 juillet. — Un changement a été opéré dans le ministère; sont nommés :

» Mustapha, ex-pacha de Candie, grand-visir;
» Rechid-Pacha, président du Tansimat;
» Aali-Pacha, ministre des affaires étrangères;
Ali-Galib, ministre des fondations pieuses; le président du conseil d'Etat et le capitain-pacha conserveront leurs fonctions. »

« Turin, lundi 3 août. — M. Eugène Sue est mort ce matin à Annecy. — Havas.

XII.

Demeuré seul avec sa fille, le comte lui dit :
— Explique-moi, mon enfant, ce que tout cela signifie; je suis trop accablé pour avoir l'esprit libre. Cependant j'ai cru te voir tressaillir au nom de cet étranger, de ce capitaine dont tu ne m'as jamais parlé; si tu le connais, d'où le connais-tu? — Si je ne vous ai jamais pris pour confident d'un secret aussi grave, c'est que je voulais vous épargner un chagrin, le chagrin de ne pouvoir compatir à une souffrance légitime.

Aujourd'hui je vous dois un aveu sincère, complet; prêtez-moi quelque attention; vous n'aurez pas à rougir de votre fille, vous n'aurez pas même à la gronder.

— Rougir de toi, te gronder, pauvre enfant! je ne suis ni fou ni méchant. — Oh! non, vous êtes le meilleur des hommes et mon père bien-aimé. Ce que je vais vous raconter date de loin déjà; il faut vous reporter au temps où j'étais à Versailles, confiée aux soins de ma tante, votre sœur. J'eus d'abord des maîtres qui se rendaient à la maison; mais ma tante, peu satisfaite de mes progrès, me mit dans une pension renommée, où je réparai bientôt le temps perdu. J'avais pour compagne d'études, une amie privilégiée, une jeune demoiselle douée de tous les agréments du visage, de toutes les vertus du cœur, et nous nous aimions tendrement; je vous en ai souvent parlé, elle se nommait Louise de Labaume. — En effet, répondit le comte, et nous aurions

ETAT CIVIL du 1^{er} au 15 juillet.

NAISSANCES. — 2, Henri-Marie-Félix de Chantmontel, rue de la Maremaillet; — 3, Elina-Berthe Pichard, rue du Portail-Louis; — 4, Hippolyte-Jules Perdriau, rue d'Orléans; — 6, Eugénie-Juliette Perreau, rue Notre-Dame; — Henriette Drouin, ruelle Saint-Michel; — 8, Charles-Joseph Cocuau, rue de la Monnaie; — 11, Rosalie-Théophile-Virginie Fievé, rue du Portail-Louis; — 14, Ernest-Etienne-François Berthelot, rue des Payens; — 15, Henri-René Gallard, rue Verte; — Berthe-Marie-Clémentine Vallois, quai Saint-Nicolas.

MARIAGES. — 6, Charles Maillé, plâtrier, a épousé Cécile Nevois, marchande de casquettes, tous deux de Saumur; — 10, René-Auguste Fouques, tailleur de pierres, a épousé Marie Merari, couturière, tous deux de Saumur; — 13, Martin Beillard, jardiner-floriste, de Varrains, a épousé Louise-Anne Gallé, domestique, de Saumur; — 14, Henri-Mathieu Leprou, propriétaire, des Ponts-de-Cé, a épousé Marie Yvon, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Louise Joulin, 5 jours, à la Providence; — 4, Marie-Mathurine Jousset, rentière, 75 ans, célibataire, rue de l'Ermitage; — Jouy, 1 jour, à l'Hôpital; — Jules Drouineau, 5 ans, à Beaulieu; — 6, Jeanne Lelièvre, journalière, 67 ans, veuve Girard, à l'Hôpital; — 9, Hippolyte Langer, maréchal-ferrant, célibataire, de Longué; — 11, Louise Ersé, blanchisseuse, 70 ans, femme Moirin, rue des Basses-Perrières; — 13, Pierre Coulayon, journalier, 74 ans, rue de Fenet; — Joseph Scivani, 25 ans, célibataire à l'Hôpital.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Nous croyons rendre un véritable service à nos lecteurs en leur recommandant l'usage des PLUMES-DUPRÉ, nous nous servons de ces plumes et constatons leur supériorité sur toutes les autres.

Les perfectionnements obtenus par M. Dupré tiennent à l'ingénieux système qu'il a trouvé pour diriger d'une manière égale, régulière et facile, l'écoulement de l'encre dont la plume est chargée. — Voir aux annonces.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 23 au 30 juillet.

Depuis la dernière tentative de hausse qui a si rapidement avorté, la Bourse est retombée dans une somnolence pire que jamais. Rien ne peut l'arracher à cette torpeur obstinée, ni la beauté des récoltes, ni les facilités accordées par la Banque au commerce; il est vrai que les nouvelles de l'Inde excitent des vives inquiétudes en Angleterre, et ont exercé sur le cours des consolidés une pression qui s'est communiquée au 3 0/0 français et à toutes les valeurs de notre marché.

La stagnation des prix de la rente ne laisse pas que d'impliquer une certaine fermeté. Les persévérants efforts des vendeurs n'ont pu, en effet, entraîner la rente au-dessous de 66 50, quoique les acheteurs ne se montrassent que médiocrement empressés à la soutenir. Il est donc permis de croire que la baisse a dit son dernier mot. Elle a ouvert les yeux aux capitalistes, jeté parmi eux les germes d'une activité de bon aloi; elle a surtout provoqué un mouvement sérieux parmi les capi-

talistes de la province qui, moins prompts à se décourager, continuent encore à demander chaque jour des actions et des obligations de chemins de fer.

Aussi, ces valeurs, si elles ne sont pas restées au point culminant de la hausse, ont-elles du moins conservé une bonne partie du terrain conquis sur la baisse. Elles sont encore fort au-dessus des cours de la dernière liquidation. L'effort des spéculations à la baisse s'est principalement dirigé contre la rente 3 0/0.

La fermeté des actions de nos chemins de fer est d'autant plus méritoire, qu'elle a persisté, malgré un bulletin de recettes médiocrement satisfaisant cette semaine. Les seuls titres dont la baisse doive être signalée sont les actions de la fusion de Paris à la Méditerranée, et celles du Midi. La réaction de ces valeurs est le résultat des nombreuses réalisations qu'avaient provoquées une hausse soudaine et une spéculation très-active.

Les nouvelles actions de la Compagnie des Ardennes viennent de faire leur apparition au parquet. Elles s'y négocient de 475 à 480. Les anciennes actions sont fermes à 483 fr.

Le Béziers est, parmi les chemins de second ordre, l'un de ceux qui résistent le mieux à la baisse. Les petits capitaux se portent volontiers sur cette valeur.

Les chemins étrangers donnent lieu à des affaires très-suivies. Les chemins russes notamment, malgré leur admission à la cote à terme, sont continuellement offerts au-dessous de 515.

La Caisse d'escompte Prost est ferme à 400 fr. La Compagnie générale de crédit en Espagne se négocie en dehors du parquet assez activement.

La Caisse centrale de l'Industrie se maintient à 140. La Compagnie marbrière du Maine donne lieu à quelques demandes de la province, où cette entreprise est appréciée comme excellent placement. La Compagnie centrale du Gaz se négocie au pair.

On s'occupe de la Compagnie du chemin de fer de Galveston à Houston et Henderson; le public accueille avec beaucoup de faveur la combinaison qui préside à la formation du capital de cette Société.

Elle émet, en effet, 47,500 obligations de 550 fr., remboursables à 585 fr. en neuf années, rapportant 8 0/0 d'intérêt, et donnant droit à une action libérée de 212 fr. Cette émission obtient du reste un succès complet.

A. DURONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 1^{er} AOÛT.

5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 66 95.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 93 00

BOURSE DU 3 AOÛT.

5 p. 0/0 hausse 08 cent. — Fermé à 67 00

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 00.

Marché de Saumur du 1^{er} Août.

Froment (hec. de 77 k.)	21 25	Graine de luzerne.	30 —
2 ^e qualité, de 74 k.	20 40	— de colza . . .	50 —
Seigle	40 40	— de lin	26 —
Orge	14 20	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	10 —	(l'hectolitre)	— —
Fèves	— —	— cassées (30 k)	120 —
Pois blancs	52 —	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	50 —	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1836.	130 —
Cire jaune (30 kil)	220 —	2 ^e —	120 —
Huile de noix ordin.	90 —	5 ^e —	100 —
— de chenevis	55 —	— de Chinon	100 —
— de lin	60 —	— de Bourgueil	130 —
Paille hors barrière.	25 15	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin id	40 87	1 ^{re} qualité 1836	130 —
Luzerne	58 84	2 ^e —	90 —
Graine de trèfle	80 —	3 ^e —	63 —

causé plus souvent de cette charmante jeune fille si... — Oui, mon père, le ciel a voulu reprendre l'un de ses anges; Louise est morte depuis plus d'un an, et je vous ai rarement parlé d'elle parce que son souvenir ravive mon chagrin, mes regrets. La mère de Louise était pauvre; mais elle avait épousé M. de Labaume en secondes noces, et M. de Labaume étant fort riche, mon amie voyait s'ouvrir devant elle un riant avenir. Toujours près l'une de l'autre, dans nos classes et nos récréations, nous étions chaque dimanche appelées ensemble au parloir. Ma tante et M^{me} de Labaume étaient fort exactes dans leurs visites maternelles, et nous échangeions les gâteaux, les friandises qu'on nous apportait. Une fois, il y a de cela trois ans, M^{me} de Labaume arriva au parloir appuyée au bras d'un jeune officier à qui l'on ne permit pas de franchir la grille. Ma tante ce jour-là dut me trouver fort distraite; je n'étais nullement à ses questions; je lui répondais tout de travers, et comme elle me demanda le sujet de ma préoccupation, je lui dis que le bonheur de Louise me rendait tout heureuse, ce dont elle se prit à rire du meilleur cœur. J'étais bien heureuse, en effet, car Louise m'avait beaucoup parlé de son frère chéri, de M. Henry Meynard, jeune officier déjà eût pour son courage et de nombreuses actions d'éclat; elle ne tarissait pas d'éloges sur son compte, elle en raffolait, et sa mère venait de la surprendre en lui conduisant ce beau cavalier qu'elle croyait en Allemagne ou

en Italie, guerroyant contre la Prusse ou l'Autriche. J'étais curieuse, je l'avoue, de connaître le frère de Louise; prévenue en sa faveur, ma tête s'était un peu montée, et quand je vis mon amie tendre les deux mains aux lèvres du jeune officier, il me sembla que, moi aussi, je retrouvais un frère.

L'amiral ne put s'empêcher de sourire à ce naïf aveu. — Je jouissais du bonheur de Louise, et cependant il me tardait de questionner mon amie et de bavarder sur le compte de M. Meynard. L'heure de la retraite sonna, Louise sourit à son frère en pleurant; nous nous primes par le bras et dévidâmes un chapelet qui nous valut un pensum à chacune, car nos leçons, nos devoirs, nos travaux, vous le devinez, se ressentirent indignement de cette chère causerie.

J'appris que M. Meynard revenait de Nice, qu'il s'était battu comme un héros, qu'il avait été blessé et nommé lieutenant sur le théâtre même de sa gloire; j'appris qu'il avait un congé de convalescence, qu'il passerait quelques mois à Versailles, et viendrait voir sa sœur aussi souvent qu'on le lui permettrait. Louise était folle de joie, et, dans l'impétuosité de son excellent cœur, elle me dit que son frère m'avait bien vite remarquée, qu'il me trouvait charmante, beaucoup plus jolie que toutes les italiennes dont il avait battu les frères et les maris.

(La suite au prochain numéro.)

PURGE LÉGALE

Suivant contrat reçu par M^e Coulon, notaire, à Brain-sur-Allonnes, le 17 avril 1857, enregistré, M. Eugène-Sincère Segris, avoué, demeurant à Saumur, a acquis de M. Clément Caillère, tonnelier et propriétaire, et dame Suzanne Mazière, son épouse demeurant ensemble à Bourgneil,

Une petite ferme, située au lieu dit la Varenne, commune de Brain-sur-Allonnes, consistant en logement de fermier, bâtiments d'exploitation, cour jardin, terres labourables et vignes, contenant environ 3 hectares 88 ares 90 centiares.

Propriété.

Les anciens propriétaires sont, outre les vendeurs :

- 1^o Georges Caillère-Tolasne, tonnelier, à Bourgneil;
- 2^o Louis Caillère et Anne Brard, son épouse décédée;
- 3^o Alexis Joussetin, boulanger, et Louise Neret, sa femme, à Bourgneil;
- 4^o Veuve Noël Joussetin, décédée;
- 5^o Claude Bureau-Thibault et Marie Boisseau, sa femme, à Saint-Nicolas-de-Bourgneil;
- 6^o Arsène-Clément Odit, propriétaire, à Saumur.

Prix.

Cette vente a été faite moyennant la somme de douze mille francs payée comptant.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les biens par lui acquis, M^e Segris a déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, une copie collationnée dudit contrat, et l'acte qui en a été dressé, le 28 juillet 1857, a été notifié à M. le Procureur-Impérial près ledit Tribunal, par exploit de Vaillier, huissier à Saumur, en date du 3 août suivant, avec déclaration que cette formalité avait pour but d'obliger ceux qui seraient fondés à exercer des droits d'hypothèque légale sur ces biens, à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à peine de déchéance, et que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait en être requis, ledit sieur Segris ferait publier ladite notification conformément à la loi.

(439)

SEGRIS.

Etudes de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 3, et DION, notaire en la même ville, rue d'Orléans, n^o 79.

ADJUDICATION

Le mardi 25 août 1857, heure de midi, En l'étude de M^e Dion, notaire à Saumur,

EN DEUX LOTS,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES.

Situées à Saumur, rue d'Orléans, n^o 51, occupée par M^{me} V. Tremblier, débitante de tabacs, et rue du Portail-Louis, n^o 4, occupée par M. Legué, M^d épiciier-bois-selier.

S'adresser, pour plus amples détails :

- 1^o A M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79, en l'étude duquel le cahier des charges est déposé;
- 2^o A M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 3, poursuivant la vente;
- 3^o M^e BONIN, aussi avoué à Saumur, rue d'Orléans, co-licitant.

(440)

SEGRIS, avoué.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, est transférée même rue, n^o 3. (379)

R. DE SAINTONGE,

N^o 68.

PARIS.

Approuvé par la FACULTE DE PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les plus INVETERES VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix : 2 fr. PRESERVATION, Lotion Instrale. Prix : 4 fr. Dépôt : chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux : elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres ; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment ; GARANTIE. — Prix du flacon 5 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean. PRIX DU POT : 5 FR. (292)

A CÉDER

Pour cause de santé, De suite ou pour la Toussaint prochaine,

Un HOTEL bien achalandé, dans un chef-lieu d'arrondissement du département.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Ou à Louer, Pour entrer de suite en jouissance, UNE MAISON,

Située à Saumur, quai de Limoges, anciennement occupée par M. Boutault, boulanger, et ayant de beaux appartements au 1^{er} et au 2^e étage.

S'adresser à M. FOUQUES, pour voir la maison, et à M^e DUTERME, notaire à Saumur, pour traiter. (407)



La Copahine Mège préparée par G. JOZEAU, ph., dont il faut toujours exiger la signature rouge couverte du timbre impérial, approuvée par l'Académie de Médecine, est si active, qu'une seule boîte, en moyenne, guérit les maladies contagieuses et pales couleurs sans nausées ni coliques. Dépôt général pharmacie des Panoramas, rue Montmartre, 151. — 4 fr. la Boîte.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le jeudi 6 août 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une maison, sise à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers appartenant aux mineurs CANILLOT, à la requête de M. Charnod, greffier, leur tuteur.

Il sera vendu : Lits, plusieurs couettes, couvertures, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, buffet, tables, chaises, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant plus 5 p. %.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du trois août courant, le sieur Louis Faligand, marchand, demeurant à Coron, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Sevin a été nommé juge-commissaire, et M. Audouin, greffier à Vihiers, syndic provisoire.

Pour extrait conforme : Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU. (442)

MALADIES SECRÈTES
SAVONNULE DE BAUME DE COPAHU PUR
GUÉRISON INFALLIBLE RADICALE.
Approuvé par la FACULTE DE PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les plus INVETERES VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix : 2 fr. PRESERVATION, Lotion Instrale. Prix : 4 fr. (409)

A LOUER
Présentement,
APPARTEMENT complet au 1^{er}, maison SAILLAN, rue de la Tonnelle. S'adresser à M. CORNILLEAU, charcutier, même maison.

Douceur, durée, régularité et économie de temps.

PLUMES DUPRÉ

Dites PLUMES EXPÉDITIVES, BRÉVETÉES S. G. D. G.

40 Lignes sans reprendre d'encre.

Les PLUMES DUPRÉ, dont la bonté est incontestable, portent un régulateur mobile qui fait réservoir d'encre au-dessus du bec, en régularise l'écoulement qui s'effectue à la plus légère pression, facilite la correction de l'écriture, imprime à la plume une douce impulsion et en diffère l'usure.

PLUMES A POINTES COULANTES, BRÉVETÉES S. G. D. G.

20 Lignes sans reprendre d'encre.

La plume à pointe coulante doit son immense supériorité à la forme concave de son bec qui retient toujours près de la pointe la même quantité d'encre, dont l'écoulement a lieu jusqu'à la fin avec la plus grande égalité.

La grande supériorité des PLUMES DUPRÉ, sur toutes les plumes métalliques connues jusqu'à présent, c'est que même entre les mains d'écoliers elles ne s'usent que très-lentement et il est difficile de revenir aux autres systèmes quand une fois on a usé de celui-ci.

Prix des boîtes de 50 plumes expéditives. . . 1 fr.

Id., à pointes coulantes. . . 60 cent.

SE VENDENT AUSSI AU DÉTAIL.

Seul dépositaire, à Saumur, LECOTTIER, RELIEUR, rue du Petit-Maure, 12.

COUP-D'ŒIL

SUR LES

PROVINCES DANUBIENNES

Par UN OFFICIER FRANÇAIS,

PRIX : 1 f. 25,

Chez tous les Libraires de Saumur.

Etudes de M^e SEGRIS et BEAUREPAIRE, avoués à Saumur.

VENTE

Par Licitation,

Le samedi 22 août 1857, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice de ladite ville, heure de midi, en sept lots dont les cinq derniers pourront être réunis,

DE TERRAINS

ET CONSTRUCTIONS,

Situés à Saumur, entre le quai et la place Saint-Nicolas, contenant en surface 1,765 mètres carrés, dépendant des successions de M. et M^{me} de Charnières.

Pour plus amples renseignements, voir l'Echo Saumurois du jeudi 23 juillet, et s'adresser : 1^o au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur où le cahier des charges est déposé, 2^o à M^e SEGRIS, avoué en la même ville, rue Cendrière n^o 3, poursuivant la vente, 3^o à M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n^o 8, colicitant.

SEGRIS avoué.

Etude de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

AVEC SERVITUDES COMPLÈTES, ET EN PARFAIT ÉTAT, Entre cour et jardin, située place Saint-Nicolas.

Le jardin de cette maison est séparé du quai Saint-Nicolas par un terrain d'une profondeur de 8 mètres, appartenant à la famille de Charnières, et en vente présentement. S'adresser audit notaire. (438)

Etudes de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 3, et DION, notaire en la même ville, rue d'Orléans, n^o 79.

ADJUDICATION

Le dimanche 9 août 1857, à midi, en l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,

De la MAISON HÉLAUDAIS, située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 36, sur la mise à prix réduite de 6,000 fr. S'adresser pour plus amples renseignements, auxdits M^e SEGRIS et DION. (435) SEGRIS, avoué.

A VENDRE

- 1^o Un BEAU CLOS de terre et vigne, avec petite MAISON et servitudes, d'une contenance de 1 hectare 64 ares 80 centiares, situé au Pont-Fouchard, à l'entrée du chemin de Saint-Florent;
 - 2^o Une CAVE, située à Saumur, montée des Récollets.
- S'adresser à M. POUZET, clerk de M^e Labiche, avoué, et mandataire de M. Mée.

Facilités pour les paiements. (433)

A VENDRE

- 1^o Quatre hectares de pré, sis en la prairie de Thouars, commune de Montreuil;
 - 2^o Un corps de bâtiment avec cour et jardin, situé à Passay, commune de Saint-Martin-de-Sanzay.
- S'adresser, pour voir les lieux, à M. MONNEREAU, propriétaire, à Antoigné; à M. MORICEAU, propriétaire, à la Bardouneau, commune de Saix, canton des Trois-Moutiers (Vienne), ou à M^e COURTOIS, notaire à Brézé. Saumur, P. GODET, imprimeur.